

PREAMBULE

L'Association Club Evasion a pour but de promouvoir la gymnastique d'entretien et de bien-être afin de permettre au plus grand nombre sa pratique. Elle s'interdit toute discussion ou manifestation présentant un caractère politique ou confessionnel. L'association promeut *un esprit sportif et des relations amicales avec/entre tous*.

Article 1- INSCRIPTION

Pour être adhérent, la personne doit fournir obligatoirement au moment de l'inscription :

- Le *bulletin d'inscription* dûment complété ;
- Le *paiement de la cotisation* ;
- Le *certificat médical* de non-contre-indication à la pratique des activités du Club. (Il sera valable 2 ans, l'année suivante, une attestation sera à remplir).

Seul un dossier d'inscription complet (c'est-à-dire comprenant les trois pièces mentionnées ci-dessus) confère le statut d'adhérent à la personne. Toute personne qui se permettra d'assister à 1 ou plusieurs cours sans avoir, au préalable, remis son dossier complet sera interdite d'inscription pour l'année en cours. Pour les mineurs (collégiens ou lycéens) le bulletin d'inscription doit être signé par les parents. Il vaut alors autorisation parentale, il sera accompagné du certificat de scolarité.

Une *séance d'essai* est offerte par le Club aux nouveaux adhérents ou aux inscrits pour tester 2 cours maximum. Le ticket d'essai est à retirer auprès des membres du bureau après avoir complété le formulaire de pré-inscription. Les séances sont à utiliser au mois de septembre.

Article 2-COTISATION

La loi du 1er juillet 1901 qui régit l'association rend la cotisation obligatoire. La cotisation de base en 2023/2024 est de 110€ sans les cours. Le prix des cotisations est fixé chaque année par le Bureau Directeur. Le montant pour l'année est dû, les règlements proposés en 2 ou 3 fois ne sont que des facilités de paiement.

Les cours sont proposés en *2 catégories avec tarif dégressif* à partir du 3ème cours et une ristourne est accordée pour mineurs, plus de 80ans et les couples.

Remboursement : le Club ne rembourse pas les cours sauf sur certificat médical longue durée (au-delà de 3 mois) ; déménagement ou décès. Le remboursement des cours se fait au prorata des trimestres restants sauf celui entamé. La cotisation de base reste acquise au Club.

Article 3 – AUTOUR DES COURS

Chaque adhérent devra être *assuré en responsabilité civile et individuelle par une assurance personnelle*.

Au début de chaque cours, la feuille de présence est à *remplir obligatoirement et lisiblement* par les adhérents. *Une paire de chaussures spécialement réservée* aux cours en salle ainsi qu'une serviette sont obligatoires. Après chaque séance d'entraînement, le matériel sera rangé dans les endroits prévus à cet effet. Pour le confort de tous, les téléphones portables doivent être éteints avant d'entrer dans la salle de cours. Chaque membre du club (adhérent et animateur) doit veiller à limiter les bavardages gênants pour les autres adhérents comme pour l'animateur et veiller au respect des règles élémentaires de sécurité. L'accès aux salles et aux cours est strictement interdit à toute personne non adhérente au club.

L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets personnels.

La gym douce et le yoga/yin yoga sont des cours très demandés qui n'acceptent qu'une **inscription par semaine par adhérent** ; ils sont aussi limités en nombre de participants. **Aucune possibilité de cumuler ces cours** n'est autorisée même si le nombre limite par séance n'est pas atteint. **Pour les autres cours** ; l'inscription à un créneau horaire est impérative néanmoins il est toléré qu'avec l'accord des monitrices vous pouvez assister à un autre horaire.

Absences : les absences ponctuelles sont à signaler aux monitrices ; les absences longues durée sont à signaler au club à l'adresse mail **absence.remiremont.clubevasion@gmail.com**. Les absences longues durée – au-delà de 2 mois- non signalées ou non-excuses seront considérées par le club comme désistement et entraîneront une désinscription pour l'année en cours sans remboursement. L'absence ponctuelle des monitrices n'entraîne aucune compensation ou remboursement.

Article 4 : DROIT A L'IMAGE

Par son Inscription ou celle de son enfant mineur (pour les parents des enfants mineurs) au club Evasion, l'adhérent est averti et autorise le Club à utiliser des supports (vidéos, photos) sur lesquels apparaît son image (adhérent majeur) ou celle son enfant mineur (pour les parents des enfants mineurs) de façon **non-identifiable pour le visage**. Ces supports pourront être utilisés à des fins non commerciales sur les Médias locaux ou le site Web du club.

Conformément à la RGDP du 25 mai 2018 et à la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'adhérent dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant sur demande écrite au Bureau du Club.

En adhérant au club, chaque personne s'engage à respecter les statuts de l'association et son règlement intérieur et à reconnaître l'autorité des responsables de l'Association. Les membres du Comité Directeur et les animateurs doivent veiller au respect du règlement intérieur. Le non-respect de ces conditions peut entraîner la radiation du club. En cas de faute grave le renvoi peut être prononcé et des poursuites engagées dans la stricte application de la législation en vigueur.

Le présent règlement intérieur a été adopté par Comité directeur le 20 mai 2023. Toute adhésion au club vaut acceptation dudit règlement, disponible sur le site internet du Club <http://clubevasion-remiremont.fr/>.

Pour le Club Evasion ; la Présidente : Lise SCHNEIDER